

Envoyé en préfecture le 17/04/2024


Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL18A_AFFBP23-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 11 Avril 2024	DELIBERATION
		<i>N°18a</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 29.03.24

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, PIANARO Richard, BORTHABURU Jérôme, LAFON Emilie, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, GARGALLO Nathalie, ROBUCHON Jérôme, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : KOUANDOU Norbert à MORETTO Jacques, DUPRE Christine à REBIFFE Martine, BARTET Laetitia à MAURIN Denis, DUPORT Christelle à VALERO Aurore, CAZADE Alexandre à MARION Nicolas.

Absents excusés : CHAUBELL Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURIN Denis

Rapporteur : Virginie CORREIA

**Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement
Budget PRINCIPAL**

Vu la Commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 20 mars 2024,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, est invité à délibérer afin de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	480 236,72 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)	Excédent	2 195 433,56 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent	2 675 670,28 €
	Déficit	
(A2)		

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	1 493 326,15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)	Excédent	463 415,37 €
	Déficit	
Résultat comptable cumulé	Excédent (R 001)	
	Déficit (D 001)	1 029 910,78 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 547 891,14 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		2 292 882,96 €
Solde excédentaire des restes à réaliser		744 991,82 €
(B) Besoin (-) réel de financement		284 918,96 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	284 918,96 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous Total (R1068)	284 918,96 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	2 390 751,32 €
Total (A1)	2 675 670,28 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	2 390 751,32 €	1 029 910,78 €	R1068:excédent de fctnement capitalisé 284 918,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2023 – Budget Principal, tel que décrit ci-dessus.

Nombre de voix : **28 POUR**
 Nombre de voix : **0 CONTRE**
 Nombre de voix : **0 ABSTENTION**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL18A_AFFBP23-DE

S²LO

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 16 Avril 2024
Pour la Maire empêchée,
Jacques MORETTO – 1^{er} Adjoint*



*Le secrétaire de séance
Denis MAURIN*

*Délibération rendue exécutoire le : 17.04.24
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 17.04.24
Et affichage le : 17.04.24*

Envoyé en préfecture le 17/04/2024


Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL18B_AFFLOT23-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 11 Avril 2024	DELIBERATION
		<i>N°18b</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 29.03.24

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, PIANARO Richard, BORTHABURU Jérôme, LAFON Emilie, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, GARGALLO Nathalie, ROBUCHON Jérôme, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : KOUANDOU Norbert à MORETTO Jacques, DUPRE Christine à REBIFFE Martine, BARTET Laetitia à MAURIN Denis, DUPORT Christelle à VALERO Aurore, CAZADE Alexandre à MARION Nicolas.

Absents excusés : CHAUBELL Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURIN Denis

Rapporteur : Virginie CORREIA

**Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement : Budget Lotissement
« Chemin de la Scierie »**

Vu la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 20 mars 2024,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, est invité à délibérer afin de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	
	Déficit	0,20 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)	Excédent	
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent	- €
	Déficit	0,20
	(A2)	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)	Excédent	263 118,93
	Déficit	€
Résultat comptable cumulé	Excédent (R 001)	263 118,93
	Déficit (D 001)	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Soldes des restes à réaliser		- €
(B) Besoin (-) réel de financement		263 118,93 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	263 118,93 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous Total (R1068)	263 118,93 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	- 263 118,93 €
Total (A1)	- €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
0,20 €		263 118,93 €	R1068:excédent de fctnement capitalisé 263 118,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2023 – Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie », tel que décrit ci-dessus.

Nombre de voix : **28 POUR**
 Nombre de voix : **0 CONTRE**
 Nombre de voix : **0 ABSTENTION**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL18B_AFFLOT23-DE

S'LO

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 16 Avril 2024
Pour la Maire empêchée,
Jacques MORETTO – 1^{er} Adjoint*



*Le secrétaire de séance
Denis MAURIN*

*Délibération rendue exécutoire le : 17.04.24
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 17.04.24
Et affichage le : 17.04.24*

Envoyé en préfecture le 17/04/2024


Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL19_TAUX2024-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 11 Avril 2024	DELIBERATION
		<i>N°19</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 29.03.24

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, PIANARO Richard, BORTHABURU Jérôme, LAFON Emilie, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, GARGALLO Nathalie, ROBUCHON Jérôme, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : KOUANDOU Norbert à MORETTO Jacques, DUPRE Christine à REBIFFE Martine, BARTET Laetitia à MAURIN Denis, DUPORT Christelle à VALERO Aurore, CAZADE Alexandre à MARION Nicolas.

Absents excusés : CHAUBELL Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURIN Denis

Rapporteur : Madame la Maire

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Considérant l'état de notification des produits prévisionnels n°1259 COM, relatif aux taxes directes locales pour 2024,

Considérant que la commune a reçu notification de l'état n°1288 M, récapitulant les produits issus des rôles généraux et des impôts auto-liquidés en 2023, pour 2 945 808 € (dont 768 199 € Effet Coefficient Correcteur et 69 140 € d'allocations compensatrices),

Considérant qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. A compter de 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté.

Considérant que la commune du Barp souhaite augmenter ses taux de taxes directes locales pour 2024,

Madame la Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 27 février 2024,

Vu la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 20 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **VOTE** pour 2024 les taux d'imposition de taxes directes locales comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **47,89 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **60,56 %**
- Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur les logements vacants (THRS) : **25,78 %**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 033-213300296-20240416-DEL19_TAUX2024-DE

- **FIXE** en conséquence le montant prévisionnel des ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 à 3 352 855 € (dont 71 490 € d'allocations compensatrices et 814 439 € d'effet du coefficient correcteur).

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Nombre de voix : **20 POUR**
Nombre de voix : **7 CONTRE**
Nombre de voix : **1 ABSTENTION**

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 16 Avril 2024
Pour la Maire empêchée,
Jacques MORETTO – 1^{er} Adjoint*

*Le secrétaire de séance
Denis MAURIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 17.04.24
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 17.04.24
Et affichage le : 17.04.24*

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 567 246	43,54	108,00	4 832 000	2 103 853	47,89	2 314 048
Taxe foncière non bâties (TFNB)	162 437	55,06	136,30	168 200	92 611	60,56	101 862
Taxe d'habitation (TH)	152 044	23,44	55,07	197 900	46 388	25,78	51 019
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 242 852	2 242 852		2 466 926
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	2 314 048	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$\frac{2 466 926}{2 242 852} = 1,099905$	101 862	
Taxe d'habitation (TH)		51 019	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	2 466 926	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				71 490	0	0	814 439	995 989

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 466 926	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	990 451	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	3 457 377
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

À BORDEAUX

Le 13 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAU
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le Pour la Préfecture,

Le 13 JUIN 2024

Pour la Commune,

Jacques Droelle,
Délégué

[Signature]

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	773
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	52 893
c. Locaux industriels	3 866
d. Logements sociaux : exo de longue durée	13 958
Taxe foncière non bâtie	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	306 386
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	33 216
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	125 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	72 100
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	30 937
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	104 522

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,377624
d. Taux FB commune 2020	26,08
e. Taux FB département 2020	17,46

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	45,04	112,60	4,60000	4,60000	108,00	15	108,00
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	57,03	142,58	6,28000	6,28000	136,30	15	136,30
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,97	64,93	9,86000	9,86000	55,07	15	55,07
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,93
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique


Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL19_TAUX2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 11 Avril 2024	DELIBERATION
		<i>N°20a</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 29.03.24

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, PIANARO Richard, BORTHABURU Jérôme, LAFON Emilie, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, GARGALLO Nathalie, ROBUCHON Jérôme, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : KOUANDOU Norbert à MORETTO Jacques, DUPRE Christine à REBIFFE Martine, BARTET Laetitia à MAURIN Denis, DUPORT Christelle à VALERO Aurore, CAZADE Alexandre à MARION Nicolas.

Absents excusés : CHAUBELL Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURIN Denis

Rapporteur : Franck KERLAU

**Vote du Budget Primitif
Budget PRINCIPAL 2024**

Vu la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 20 Mars 2024,

Vu les objectifs affichés par Madame la Maire et repris par le rapporteur Monsieur Franck KERLAU dans la présentation détaillée du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres « opérations d'équipement ».
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **ADOpte** le Budget Primitif Principal 2024 qui s'équilibre comme suit :
 - **Section de Fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	BP 2024
DEPENSES		
11	Charges à Caractère Général	1 940 631,00
12	Charges de personnel	4 280 000,00
14	Atténuations de produits	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	381 993,17
Dépenses de gestion courante		6 607 624,17
66	Charges financières	153 375,83
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement		6 775 000,00
23	Virement à la section d'Investissement	2 390 000,00
42	Opérations d'ordre de section à section	435 000,00
Dépenses d'Ordre de Fonctionnement		2 825 000,00
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		9 600 000,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213300296-20240416-DEL20A_BPCOMM23-BF

RECETTES		
13	Atténuations de charges	19 000,00
70	Produit des services et du domaine	834 100,00
73	Impôts et taxes	289 650,00
731	Fiscalité Directe Locale	3 555 887,00
74	Dotations, Participations, Subventions	2 304 635,00
75	Autres produits de gestion courante	100 976,68
Recettes de gestion courante		7 104 248,68
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00
Recettes Réelles de Fonctionnement		7 109 248,68
R002	Excédent reporté	2 390 751,32
42	Opérations d'ordre de section à section	100 000,00
Recettes d'Ordre de Fonctionnement		2 490 751,32
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		9 600 000,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 033-213300296-20240416-DEL20A_BPCOMM23-BF

• Section d'investissement

Article	Libellé	BP 2024
O 0101	MATERIEL INFORMATIQUE	36 350,00
O 0103	TRAVAUX EN FORET	57 500,00
O 0104	VOIES RESEAUX AMENAGEMENT URBAIN	200 500,00
O 0108	AMENAGEMENT SPORTIF	72 400,00
O 0110	BATIMENTS COMMUNAUX	290 000,00
O 0133	VEHICULES & MATERIEL	197 561,00
O 0147	CENTRE CULTUREL	6 000,00
O 0156	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	1 075 000,00
O 0500	MAISON DES SPORTS DE COMBAT	1 195 000,00
O 0501	BATASSO	2 062 000,00
SOUS - TOTAL Dépenses d'équipement		5 192 311,00
16 - Emprunts et dettes assimilés		295 887,08
SOUS - TOTAL Dépenses réelles hors opérations		295 887,08
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		100 000,00
041 - Op. d'ordre patrimoniales		480 000,00
SOUS - TOTAL Dépenses d'ordre		580 000,00
TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		5 488 198,08
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		1 547 891,14
D001 – Solde d'exécution négatif reporté		1 029 910,78
TOTAL DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT		8 646 000,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL20A_BPCOMM23-BF



Article	Libellé	BP 2024
O 0101	MATERIEL INFORMATIQUE	0
O 0103	TRAVAUX EN FORET	0
O 0104	VOIES RESEAUX AMENAGEMENT URBAIN	0
O 0108	AMENAGEMENT SPORTIF	0
O 0110	BATIMENTS COMMUNAUX	0
O 0133	VEHICULES & MATERIEL	0
O 0147	CENTRE CULTUREL	0
O Non individualisée	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 675 393,71
SOUS - TOTAL Recettes d'équipement		1 675 393,71
001 - Excédent d'investissement reporté		0,00
024 - Produits des cessions des immobilisations		740 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		347 804,37
SOUS - TOTAL Recettes réelles hors opérations		1 087 804,37
021 - Virement de la sect. De fonctionnement		2 390 000,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		435 000,00
041 - Op. d'ordre patrimoniales		480 000,00
SOUS - TOTAL Réelles d'ordre		3 305 000,00
TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		6 068 198,08
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		2 292 882,96
Affectation au compte 1068		284 918,96
TOTAL RECETTES EN SECTION D'INVESTISSEMENT		8 646 000,00

Nombre de voix : 21 POUR
Nombre de voix : 7 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 16 Avril 2024
Pour la Maire empêchée,
Jacques MORETTO – 1^{er} Adjoint



Le secrétaire de séance
Denis MAURIN

Délibération rendue exécutoire le : 17.04.24
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 17.04.24
Et affichage le : 17.04.24

Envoyé en préfecture le 17/04/2024


Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL20B_BPLOT23-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 11 Avril 2024	DELIBERATION
		<i>N°20b</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 29.03.24

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, PIANARO Richard, BORTHABURU Jérôme, LAFON Emilie, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, GARGALLO Nathalie, ROBUCHON Jérôme, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : KOUANDOU Norbert à MORETTO Jacques, DUPRE Christine à REBIFFE Martine, BARTET Laetitia à MAURIN Denis, DUPORT Christelle à VALERO Aurore, CAZADE Alexandre à MARION Nicolas.

Absents excusés : CHAUBELL Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURIN Denis

Rapporteur : Franck KERLAU

**Vote du Budget Primitif 2024
Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 20 mars 2024,

Vu les objectifs affichés par Madame la Maire et repris par le rapporteur Monsieur Franck KERLAU dans la présentation détaillée du budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »,

Considérant que le résultat de clôture est déficitaire 0.20 €,

Considérant que les dépenses de la section d'investissement sont équilibrées par un emprunt du même montant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

- **ADOpte** le Budget primitif 2024 du Budget Lotissement « chemin de la scierie », qui s'organise comme suit :

En section de fonctionnement (montants hors taxes) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2024
D002	RESULTAT REPORTE		0,20
Total			0,20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2024
75	Autres produits de gestion courante		0,20
Total			0,20

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20240416-DEL20B_BPLOT23-BF

S²LO

En section d'investissement (montants hors taxes) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2024
001	001 : Solde d'exécution négatif reporté	90	263 118,93
Total			263 118,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2024
16	263 118,93	90	263 118,93
Total			263 118,93

Nombre de voix : 28 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 16 Avril 2024
Pour la Maire empêchée,
Jacques MORETTO – 1^{er} Adjoint*

*Le secrétaire de séance
Denis MAURIN*



Délibération rendue exécutoire le : 17.04.24
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 17.04.24
Et affichage le : 17.04.24